

Séance en date du 18 juillet 2025 à 20h30

Date de la convocation : 10/07/2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 11

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, BOUCHE Vincent, MULLER Frédéric, POUTIGNAT Maryse, MERLE Olivier, TERME Christine,

Absents excusés : BATISSE Quentin, FARCE Patricia, COTTE Jean-Michel

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 23 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Recensement de la population 2026 : désignation coordonnateur communal
- Choix des entreprises : travaux du cimetière
- Participation à l'école de St Amant Roche Savine
- Renouvellement adhésion Centre de Gestion : mission assistance retraite
- Quiquandon : Coupe 2026

Rajouté à l'ordre du jour :

- Diagnostic assainissement complémentaire
- Devis déplacement conduite eau Le Triant
- PLUIH : charte

Secrétaire de séance : Thierry REINHART

N° 1 : Recensement 2026 : désignation d'un coordonnateur communal	2
N° 2 : Choix de l'entreprise : Travaux d'aménagement du cimetière	2
N° 3 : Participation 2023/2024 aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Amant Roche Savine	2
N° 4 : Adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme	3
N° 5 : Quiquandon : Destination des coupes de bois de l'exercice 2026	3
N° 6 : Actualisation étude diagnostique du système d'assainissement du bourg	4
N° 7 : Déplacement conduite d'eau Le Triant : devis entreprise Dumeil TP	4

N° 1 : Recensement 2026 : désignation d'un coordonnateur communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obligation de désigner un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Il propose de désigner Madame DOUARRE Véronique.

Le conseil unanime approuve cette proposition et désigne Madame DOUARRE Véronique comme coordonnateur communal.

N° 2 : Choix de l'entreprise : Travaux d'aménagement du cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juin et 15 juillet 2025

Lot 1 « Aménagement de surface et canalisations »

BTPL 131 960,00 € HT

EUROVIA (base) 120 480,00 € HT

EUROVIA (Variante) 116 690,00 € HT

Lot 2 : « Maçonnerie sur le mur d'enceinte »

BTPL 48 030,00 € HT

CHANTELAUZE 62 750,00 € HT

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre, elle propose de retenir au vu des critères de sélection des offres, l'entreprise EUROVIA (variante) pour le lot 1 « Aménagement de surface et canalisations » et l'entreprise BTPL pour le lot 2 « Maçonnerie sur le mur d'enceinte ».

Le Conseil Municipal unanime décide de retenir l'entreprise EUROVIA (variante) pour le lot 1 « Aménagement de surface et canalisations » et BTPL pour le lot 2 « Maçonnerie sur le mur d'enceinte » pour effectuer les travaux d'aménagement du cimetière et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N° 3 : Participation 2023/2024 aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Amant Roche Savine

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal de St Amant Roche Savine du 19 juin 2025, concernant la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

La commune de résidence doit acquitter la contribution normale calculée en fonction de ses ressources, du nombre d'enfants scolarisés et du coût moyen par enfant.

1 enfant de notre commune était inscrit à St Amant Roche Savine pour **l'année scolaire 2023/2024 en primaire.**

La somme due par enfant étant **de 887,81 €**, la participation demandée par la commune de St Amant Roche Savine s'élève donc à **887,81€**.

Le Conseil Municipal unanime approuve le paiement de cette somme au budget 2025 pour être versée à la commune de St Amant Roche Savine.

N° 4 : Adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 5 : Quiquandon : Destination des coupes de bois de l'exercice 2026

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2026, les destinations suivantes :

1. MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Section Quiquandon SAINT FERREOL DES CÔTES	A	7 ha 20	Irrégulier	Bloc et sur pied

N° 6 : Actualisation étude diagnostique du système d'assainissement du bourg

Suite à la présentation de l'avant-projet sommaire (APS) concernant la faisabilité de la réhabilitation de la station de dépollution du bourg de St Ferréol des Côtes située à Aubignat lors de la réunion du 15 juillet 2025, il est impératif d'actualiser l'étude diagnostique du système d'assainissement en vue de confirmer l'impact des travaux réalisés, de déceler les principales sources d'eaux claires parasites encore présentes en proportions importantes et de présenter un programme de travaux niveau des réseaux en cohérence avec les travaux au niveau de la station. L'actualisation de l'étude diagnostique devra inclure une enquête de branchement à la parcelle pour tous les abonnés raccordés à l'assainissement.

Cette étape est un préalable indispensable à l'éligibilité aux aides financières de l'agence de l'eau comme du département. En conséquence, la collectivité sollicite son Assistant à maîtrise d'ouvrage (devis 3 150 € HT) pour consulter les bureaux d'études compétents pour réaliser ce type d'étude et analyser les différentes offres qui pourront être reçues en vue de retenir le prestataire de cette opération.

Ce type d'étude est financé respectivement par le département du Puy de Dôme à hauteur de 30 % et par l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 50 %.

Après avoir entendu le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise M. le Maire à engager cette consultation par l'intermédiaire de son AMO « FG Consultants » pour 3 150 € HT) et à signer tous documents afférents à cette opération.

N° 7 : Déplacement conduite d'eau Le Triant : devis entreprise Dumeil TP

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de déplacer la conduite d'eau située sur la parcelle E 1822 au Triant en vue de la construction d'une maison d'habitation.

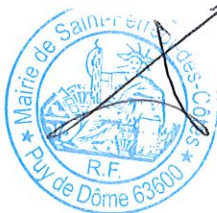
Il présente le devis proposé par l'entreprise DUMEIL TP pour un montant de **2 900 € HT.**

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer ce devis

Divers :

- Validation de la charte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIH) : présentation des 10 engagements
- Recensement de la population du 15/1 au 14/02/2026 : 2 agents recenseurs
- Refus DETR murs du cimetière : - 14 760 € faute de crédits
- Vente ONF du 3/6/2025 : 11 550 €
- Présentation des LDG modifiées pour passage en CST de septembre
- Compte rendu réunion Sous-Préfecture du 23/5/2025
- Mesures diagnostiques AEP effectuées du 23/6 au 07/07 : attente retours en septembre
- RELF est à la recherche d'un bénévole pour la randonnée qui passe sur la commune « ruisseau des Escures »
- Information du Département : déploiement de la fibre 1^{er} semestre 2026
- Information sur la problématique de la collecte des vêtements

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, flowing letters.